

DECRET N° 2009-223 DU 05 JUIN 2009

Portant nomination de Monsieur Adolphe TOPANOU
en qualité de Secrétaire Général du Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007- 442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Adolphe TOPANOU est nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



François ADEBAYO ABIOLA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MESRS 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-
DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01
JO 1.